



**Mémoire du Comité consultatif culturel de la MRC de Papineau
Présenté dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la
politique culturelle du Québec**

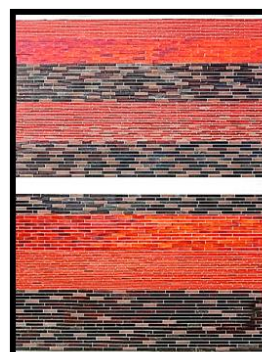


TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Comité consultatif culturel de la MRC de Papineau	3
Papineau, une MRC engagée dans le développement culturel	3
Réponses aux questions du Cahier de consultation	
Question 4	4
Question 6	6
Question 10	7
Question 18	9
Question 36	10
Question 37	11
Conclusion	12
Rédaction et source des photos	13



PRÉSENTATION DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL (CCC)

Composition

Le CCC est composé de six représentants du milieu culturel de la MRC de Papineau, d'un représentant du Conseil des maires et du titulaire de la direction du service de l'aménagement et du développement de la MRC. L'agente de développement culturel de la MRC assume la coordination et le secrétariat des travaux du comité. Les membres du comité sont recrutés parmi les professionnels des arts et métiers d'art, de la diffusion et du patrimoine.

Le CCC a pour mandat de :

- Réviser et mettre à jour de la Politique culturelle de la MRC et son plan d'action triennal.
- Superviser la mise en œuvre du plan d'action de la Politique culturelle.
- Concerner les intervenants du secteur culturel.
- Évaluer les projets soumis au Fonds culturel de la MRC.
- Analyser les projets et initiatives culturelles soumis à la MRC et transmettre des avis et recommandations.

Le pouvoir du CCC en est un de recommandation auprès du Conseil des maires et du Comité administratif. Le CCC peut émettre des avis techniques sur toutes questions relatives à la culture et au patrimoine.

PAPINEAU, UNE MRC ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La MRC de Papineau reconnaît que la culture est un élément fondamental du développement et de l'épanouissement de la personne et de la société. À ses yeux, le développement culturel stimule la curiosité et l'acquisition des savoirs en plus de favoriser l'inclusion et la cohésion sociales. S'il ouvre la collectivité sur le monde, ce développement permet au monde de prendre acte de l'existence et de la singularité de cette collectivité et de son territoire.¹ Le secteur des arts et de la culture génère des activités et des réalisations qui contribuent à l'essor socio-économique de son territoire, la MRC en est convaincue.

La MRC de Papineau fait preuve de vision et d'engagement en matière de développement culturel. Elle offre, depuis 2002, des services spécialisés à ses municipalités et aux intervenants du milieu par l'entremise d'une ressource professionnelle spécialisée en développement culturel. Cette ressource est intégrée au service de l'aménagement et du développement durable de la MRC. La MRC soutient également le Centre d'action culturelle, un organisme offrant des services d'animation, de formation et de diffusion dans le domaine artistique, dans la réalisation de sa mission. Depuis 2003, la MRC est partenaire du MCC dans le cadre d'ententes de développement culturel. Elle a conclu et réalisé quatre ententes de partenariat triennales entre 2003 et 2015, puis, une entente de développement culturel annuelle pour 2016, dont la réalisation des projets est en cours. La MRC et ses partenaires locaux ont toujours contribué à plus de cinquante pourcents de la valeur totale des ententes.

¹ Politique culturelle de la MRC de Papineau, actualisée en décembre 2015, p.5

Ayant elle-même révisé sa propre politique culturelle en 2015, la MRC de Papineau est motivée à prendre part à la démarche de renouvellement de la Politique culturelle du Québec et a donc confié la rédaction d'un mémoire à son Comité consultatif culturel. Pour aborder les enjeux qu'ils jugent prioritaires et émettre des recommandations, les membres du CCC ont choisi de répondre à une série de questions issues du cahier de consultation.

1. LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4/ Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

En matière de développement culturel, en concertation avec le *ministère de la Culture et des Communications* (MCC), le *ministère du Tourisme* (TQ), le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (MEES) et le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) et le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* (MDELCC) pourraient partager des objectifs et investir ensemble dans certains moyens d'action pour les atteindre.

Des exemples :

Tourisme et patrimoine

Comme le soutiennent plusieurs spécialistes du tourisme culturel tel que M. David Mendel - *Président de Visites Mendel*, il y a une alliance naturelle entre tourisme et patrimoine. « L'argent que les touristes culturels dépensent lors de leur séjour contribue à justifier les investissements faits pour restaurer et maintenir nos sites historiques en bon état (...). La grande majorité des voyageurs (65 %) affirment qu'ils recherchent des expériences de voyage où la destination, les édifices et l'environnement ont conservé leur caractère historique ».²

Événements culturels et tourisme

Les liens entre tourisme et événements culturels sont évidents. Une trame événementielle riche caractérise la MRC de Papineau. Le Rockfest, l'un des plus importants festivals de rock en Amérique du nord (sur les plans de la programmation et de la fréquentation), se tient à Montebello depuis onze ans. Plusieurs autres événements artistiques et culturels animent la région et attirent beaucoup de visiteurs de l'extérieur.

Gestion du patrimoine, développement et aménagement du territoire

Pour parvenir à une véritable gestion du patrimoine et pour favoriser le maintien de l'identité culturelle de nos paysages urbains et ruraux, il faut rassembler les instances responsables de la gestion du patrimoine et des politiques d'aménagement. Les transformations du paysage et des milieux bâtis

² <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/409588/tourisme-et-patrimoine-culturel-une-alliance-naturelle-a-cultiver>

devraient être contrôlées par des mesures fondées sur une connaissance objective des processus qui les ont générés plutôt que sur des jugements esthétiques ou des principes rigides. ³ En ce domaine, l'adoption d'une approche transversale et cohérente est de mise. Il faut imaginer des stratégies de gestion du patrimoine et des stratégies d'aménagement qui soutiennent la valorisation de l'identité culturelle des paysages et des milieux bâtis. Ces stratégies doivent permettre de gérer les transformations et le développement. Le but étant d'assurer le maintien de l'identité des lieux et non pas d'interdire les transformations et d'empêcher le développement.

Développement durable et patrimoine

En favorisant et en soutenant la préservation du patrimoine bâti nous réduisons l'empreinte écologique associée aux projets d'immobilisation. Démolir et reconstruire coûtent extrêmement cher, il serait profitable d'entretenir et d'intervenir sur les immeubles d'intérêt avant qu'ils soient irrécupérables. Les projets de construction d'équipements neufs devraient être conçus de manière à réduire au maximum l'émission de gaz à effet de serre, une multitude de stratégies existent pour y parvenir : certification LEED, utilisation de matériaux récupérés, conception nette zéro, etc.

Culture et éducation

Les intervenants culturels de la MRC de Papineau réalisent plusieurs projets en collaboration avec les écoles du territoire : œuvres d'art public conçues et réalisées par des élèves sous la direction d'un artiste, ateliers en éducation cinématographique, création et présentation de pièces de théâtre, conception et présentation de spectacles en arts de la scène, ateliers de création littéraire, etc. Certains ont été soutenus par le programme « La culture à l'école ». Il s'agit de projets ponctuels, qui ne touchent qu'une petite proportion des élèves. Les arts, l'histoire et le patrimoine occupent très peu de place dans les programmes éducatifs du primaire et du secondaire, pourtant, l'école est un endroit idéal pour leur fournir les clés d'appréciation et de compréhension de ces univers.



³ Voir, Lecture des paysages culturels et maintien de l'identité des lieux, Pierre Larochelle, Université Laval, Québec, VIIe Séminaire sur les paysages culturels « Notre patrimoine paysagiste : Les paysages culturels » La Plata, 8-10 novembre 2001, p. 12

Recommandations :

- Établir une stratégie de financement des initiatives de conservation et de mise en valeur du patrimoine mettant à contribution le ministère du Tourisme et l'industrie touristique avec les mesures du MCC.
- Rassembler les instances responsables de la gestion du patrimoine et des politiques d'aménagement (MAMOT, MCC, TQ, MRC, municipalités locales).
- Intégrer les principes du développement durable dans les objectifs et modalités des programmes.
- Via les programmes et mesures d'aide aux immobilisations, le MCC et les autres ministères devraient prioriser la requalification d'immeubles existants et la construction d'immeubles exemplaires sur le plan environnemental. Avant de construire de nouveaux équipements culturels, il faudrait s'assurer qu'aucun immeuble existant ne peut être requalifié pour répondre aux besoins.
- La sensibilisation des jeunes aux arts dans une perspective éducative, et non seulement via le loisir et le divertissement, est primordiale. Dès l'école primaire, les programmes éducatifs devraient initier les jeunes à l'appréciation des œuvres d'art, tant savantes que populaires. Le MCC et le MEES pourraient y contribuer conjointement.
- La prise en compte de la culture devrait être à l'ordre du jour de tous les ministères et de tous les organismes gouvernementaux, puisque la culture fait partie de tous les aspects de la vie humaine et les enrichit.

6/ Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?

Les ententes de développement culturel (EDC) sont de formidables leviers pour la réalisation de projets concrets, tant dans le secteur artistique que dans le domaine du patrimoine. Les critères d'admissibilité des projets soutenus via ces ententes posent cependant problème, n'étant pas adaptés aux besoins et réalités du terrain.

Les intervenants du milieu culturel, les municipalités, les MRC et leurs partenaires locaux, sont très au fait des besoins et réalités propres au territoire où se réalisent les projets. Actuellement, seules les actions « novatrices et non récurrentes, limitées dans le temps et structurantes »⁴ sont admissibles aux EDC. Pourquoi exclure les actions récurrentes ? Pourquoi exiger que les actions et projets soient tous novateurs ? Pour être structurantes, les actions doivent souvent être récurrentes...

La MRC de Papineau a souvent consulté ses pairs au moment de négocier le renouvellement de son EDC et toutes les personnes consultées ont soulevé le même inconfort à l'égard de ces critères d'admissibilité. Le développement culturel ne se fait pas qu'à partir de projets « novateurs » et « non récurrents ». Quand un projet mobilise un milieu, qu'il s'inscrit dans les axes d'intervention du MCC et

⁴ www.mcc.gouv.qc.ca Aide aux initiatives de partenariat – Volet 1 – Entente de développement culturel

qu'il contribue à l'atteinte des objectifs de la politique culturelle de la MRC, pourquoi cesser de le soutenir ?

Recommandations :

- Toutes les actions (ou projets) qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la politique culturelle du partenaire, et qui s'inscrivent dans l'un des 21 axes d'intervention du MCC, devraient être admissibles aux EDC.
- Les EDC devraient être conclues pour un horizon de trois ans, jamais moins.
- L'attribution de l'aide financière du MCC, de la SODEC et du CALQ devrait être répartie équitablement entre les régions.
- Les mesures d'aide « aux projets » devraient être maintenues.
- Il faut redonner de l'autonomie aux régions (directions régionales).

2. L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE

10/ Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

« La culture est un ensemble de petites et grandes choses, souvent reliées de près aux gens et à leur histoire ou encore à la géographie des lieux. C'est à partir de ce patrimoine essentiel qu'il faut chercher à travailler. Cette réalité fondamentale est trop souvent oubliée par ceux et celles qui cherchent à développer des initiatives culturelles. La culture doit avant tout servir le bien-être des citoyens et s'identifier à ceux-ci avant de vouloir constituer un attrait pour d'éventuels touristes. »⁵

La MRC de Papineau offre des services et soutient des initiatives afin que la conservation du patrimoine et la qualité architecturale s'inscrivent en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire. Inventaires du patrimoine, service d'aide-conseil en matière de rénovation patrimoniale, accompagnement des municipalités locales pour l'adoption de règlements de citation (Loi sur le patrimoine culturel), participation et appui financier au développement de circuits patrimoniaux, en sont des exemples. Toutefois, pour que la conservation du patrimoine soit adéquatement mise en relation avec l'aménagement du territoire, le Québec a besoin d'une stratégie nationale d'inventaire et de caractérisation des milieux bâtis et paysages humanisés. Puis, évidemment, de fonds pour la mettre en œuvre.

⁵ René Derouin, **L'artiste dans la municipalité**

Conférence donnée par René Derouin, Colloque L'Art et la ville, Laval, 16 mai 2007

Soutenir financièrement la réalisation d'une multitude de bases de données (inventaires) sur le patrimoine bâti, à l'échelle des municipalités, des villes et des MRC, malheureusement incompatibles entre elles et difficilement accessibles à l'échelle nationale, n'est pas la meilleure façon d'utiliser les fonds disponibles. Pour réaliser des économies et faciliter l'utilisation des données et connaissances recueillies, l'utilisation d'outils développés pour l'ensemble du Québec et une gestion centralisée des travaux d'inventaire et de caractérisation sont requises.

Les possibilités offertes par le numérique pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine du patrimoine sont stimulantes et intéressantes. Il faut les mettre à contribution pour l'enrichissement et la transmission des connaissances sur le patrimoine culturel.

Recommandations :

- Planifier et mettre en œuvre des études de caractérisation des milieux bâtis suivant un échéancier précis, sur l'ensemble du territoire, permettant d'acquérir une connaissance objective des milieux bâtis et de mieux gérer leur évolution.
- Cesser le financement de la réalisation d'inventaires à la pièce, selon des cadres théoriques disparates et sans plan d'ensemble.
- Investir dans l'élaboration d'un plan d'inventaire et de caractérisation uniformisé, pour l'ensemble du Québec, et adopter un seul modèle ou cadre théorique pour l'ensemble de la démarche d'amélioration des connaissances.
- Le répertoire du patrimoine culturel devrait être LA base de données centralisée où le contenu des inventaires et des études de caractérisation, réalisés à l'échelle municipale ou supra-municipale, serait versé selon un échéancier et des modalités précises. Cette centralisation des données et la planification des travaux d'inventaire et de caractérisation présentent de nombreux avantages, sur les plans scientifiques, technologiques et financiers.
- Miser sur des interventions « contemporaines », mettant le numérique et les nouvelles technologies à profit, pour la valorisation du patrimoine et des paysages.
- Développer des formations, des outils (films, vidéos, écrits) portant sur l'histoire locale et faisant des liens avec le présent.
- Offrir une mesure de soutien aux projets d'art public en milieu rural.
- Les villes et les MRC doivent se doter de professionnels spécialisés en patrimoine et architecture pour pouvoir assurer pleinement leur rôle en matière d'aménagement du territoire.
- Une partie du fonds du patrimoine culturel québécois devrait être consacrée à des interventions de restauration et d'entretien des immeubles et sites cités par les municipalités et non pas seulement aux interventions sur des immeubles et sites classés.
- Le programme d'aide aux immobilisations devrait faire en sorte qu'un projet de construction soit accepté et soutenu uniquement si l'on n'a pas trouvé d'immeuble existant à requalifier sur le territoire d'où est issu le projet.

3. LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

18/ Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?

Les familles, les écoles primaires et secondaires, ont un rôle très important à jouer pour sensibiliser les jeunes, dès la petite enfance, à l'intérêt et à l'importance du patrimoine culturel. Jusqu'au grand âge, les citoyens ont une responsabilité à l'égard de la reconnaissance et de la transmission du patrimoine culturel sous toutes ses formes.

Tous les citoyens ne sont pas égaux en matière de responsabilité à l'égard du patrimoine, surtout en matière de patrimoine immobilier. Les propriétaires d'immeubles d'intérêt patrimonial doivent assumer seuls des dépenses pour l'entretien et la restauration de biens dont la conservation est d'intérêt pour l'ensemble des citoyens. Actuellement, les propriétaires d'immeubles d'intérêt patrimonial ont besoin d'être conseillés et orientés pour entretenir et restaurer adéquatement leurs propriétés, mais ils ont surtout besoin d'être appuyés financièrement ou par des mesures fiscales compensatoires. Nous constatons que l'un des plus grands freins à l'adoption de règlement municipaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel est qu'une citation n'apporte que des contraintes aux propriétaires et que cette législation n'est pas assortie d'un programme d'aide financière et technique.

Recommandations :

- Que le gouvernement du Québec donne l'exemple en entretenant et en restaurant adéquatement ses propriétés d'intérêt patrimonial. Les immeubles anciens qui font partie du parc immobilier du gouvernement, certains édifices qui logent des CHSLD, des CLSC, des écoles et institutions d'enseignement, des chalets de la SEPAQ, entre autres, sont en mauvais état.
- Raconter l'histoire avec les outils d'aujourd'hui.
- Promouvoir les caractéristiques propres à un territoire et les situer dans un contexte plus global.
- Fournir davantage d'outils pour interpréter les richesses patrimoniales et les mettre en valeur – souligner les liens entre ce qui a été et ce qui est aujourd'hui.



7. LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ?

Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

Il est très troublant, pour une MRC, de se voir imposer des priorités d'investissements au moment d'élaborer un plan d'action (annexe A) dans le cadre d'une entente de développement culturel (EDC). Le gouvernement du Québec finance les EDC à partir de différentes enveloppes, liées à des plans sectoriels, le Plan du livre, par exemple. Ce qui oblige les MRC à prioriser des actions qui correspondent aux objectifs du Plan du livre, même si ces actions ne sont pas jugées prioritaires dans son milieu...

Négocier une EDC est un processus exigeant, qui se traduit par des tâches administratives et des démarches politiques (consultation du milieu, énoncé de recommandations, rédaction de résolutions, etc.). Des professionnels du MCC et de la MRC sont mobilisées pour ces démarches. Reprendre l'exercice chaque année est improductif et démobilisant pour les intervenants culturels concernés. Éviter la conclusion d'EDC pour une seule année serait une amélioration notable.

- Être à l'écoute : Répondre directement aux besoins réels exprimés par le milieu – ne pas nécessairement imposer des « plans », des « orientations » issus de réflexions provenant du sommet de la pyramide, qui orientent les tendances.
- Conclure des ententes de développement culturel (EDC) **triennales** et éviter les ententes annuelles.
- La contribution financière du MCC aux EDC devrait être au moins égale à la contribution financière de la MRC et de ses partenaires locaux (**parité des contributions MCC-MRC**).
- S'adapter à la multiplicité, à la diversité des milieux, des besoins.
- Rétablir le financement par projet.
- Maintenir les mesures de soutien à la création et en augmenter les budgets. Les ententes régionales conclues entre le CALQ et ses partenaires régionaux sont à maintenir et à renouveler.
- Établir un mécanisme d'échange permanent entre les responsables de l'établissement des programmes et les demandeurs d'aide.
- Assurer une meilleure répartition des fonds entre les régions.
- Élaborer des politiques et directives plus succinctes et claires pour les divers secteurs culturels.

37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

Oui. Les missions du MCC, du CALQ et de la SODEC sont toujours aussi pertinentes. Toutefois, le MCC et ses sociétés d'État sont sous-financés et on n'y retrouve pas suffisamment de professionnels de la culture.

La gestion des programmes et mesures destinées au secteur culturel et la mise en œuvre d'actions culturelles nécessitent des compétences spécialisées. Un plus grand nombre de professionnels de la culture devraient se retrouver parmi les conseillers en développement culturel des directions régionales du MCC et au sein des MRC.

Même si elles sont performantes, les équipes réduites des directions régionales du MCC et de ses sociétés d'État ne sont pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins des vastes territoires qu'elles desservent.

Recommandations :

- Embaucher, en priorité, des historiens, des ethnologues, des architectes, des historiens de l'art, des muséologues, des anthropologues, des linguistes, des spécialistes des communications, des urbanistes, pour gérer les interventions et les programmes de soutien, et surtout, pour conseiller adéquatement les clients et promoteurs du milieu culturel. Ces professionnels ont le profil nécessaire.

- Rétablir une mesure d'aide financière telle que Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP). Ce programme favorisait la réalisation de la mission du ministère sur le terrain, et plus particulièrement à l'extérieur des grandes villes. Essentiellement, la mesure soutenait financièrement les municipalités et les MRC pour l'embauche de professionnels de la culture. Ces professionnels ont très concrètement contribué au développement culturel dans toutes les régions du Québec, et ce durant une quinzaine d'année.
- Assurer une meilleure prestation de services en région, à l'extérieur des grands centres.

CONCLUSION

La MRC de Papineau apprécie la démarche de consultation proposée par le MCC dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Elle est fière d'y participer via l'effort d'analyse et de réflexion déployé par son comité consultatif culturel. Nous espérons vivement que les recommandations émises dans ce mémoire seront prises en considération dans le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Nous souhaitons également que le renouvellement de cette politique se traduise par une reconnaissance globale de la valeur des arts et du patrimoine pour l'ensemble de la population, et non pas que pour leur importance économique. Ce qui n'est pas leur première raison d'être.

La MRC de Papineau espère que la nouvelle politique culturelle stimulera l'adoption de meilleures stratégies de planification et d'investissement en culture et qu'elle permettra une meilleure prise en compte des particularités et besoins territoriaux.

Rédaction

Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, MRC de Papineau

En collaboration avec les membres du **Comité consultatif culturel** :

Alexandre Richard, directeur du service de l'aménagement et du développement durable

Céline Forget, représentante du secteur « diffusion »

Claire Leblanc, représentante du secteur « patrimoine »

Émilie Laverdière, directrice générale du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau

Julie Martineau, représentante de Culture Outaouais

Michelle Lemire, représentante du secteur « arts et métiers d'art »

Paul Simon Beuvelet, représentant du secteur « arts et métiers d'art »

Thérèse Whissell, représentante du Conseil des maires

Source des photos

De gauche à droite

Page couverture :

Les fillettes de Stéphanie Lavigne, section de l'œuvre, Symposium d'art in situ 2011 - Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Jeunes musiciens dirigés par Diane Rouleau, Journées de la Culture 2004- Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Croix de chemin, Domaine des Pères Sainte-Croix, 2013 - Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Pierre Leblanc à l'œuvre, *Hommage à Jean Tinguely*, Symposium d'art in situ 2015 – Municipalité de Duhamel

Fragment de la murale de Claude Vermette, École secondaire Louis-Joseph Papineau - Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Castor de Nelphas Prévost - Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Grange Pesant – CLD Papineau

Page 2 :

Vernissage de Femmexpo 2016 - Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau

Page 5 :

Le chêne, œuvre conçue par Mélodie Coutou, réalisée sous sa direction par un groupe d'élèves de l'École secondaire Louis-Joseph Papineau en 2009 - Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Page 10 :

Pierre aviforme – artefact découvert à Duhamel - Municipalité de Duhamel

Grange en pièce sur pièce- Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Détail architectural, église Saint-André-Avellin - Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Danseurs de set carré, Journées de la culture 2004 - Michel Séguin